



Frais de gestion sans honoraires de recherche de locataire

Par **infogestion**, le **09/11/2011** à **22:42**

Bonjour,
Mes parents ont un appartement dans une petite ville en province (F4 de 80 m² à 600 €/mois)
Actuellement ils ont délégués à une agence immobilière le fait de trouver un locataire et de gérer le bien.
Il se passe que l'agence ne semble pas avancer alors même que nous lui envoyons des potentiels locataires et cela depuis plus de 6 mois...
Je me pose la question de savoir s'il est possible de donner à une agence uniquement la partie gestion locative.
En effet, je pense que nous serons plus efficaces dans la recherche du locataire, l'établissement du bail, et de l'état des lieux par contre mes parents veulent garder la partie gestion locative.
Qu'en pensez vous ? est ce que cela est possible? Combien cela pourrait nous coûter ?

Par **mimi493**, le **10/11/2011** à **01:52**

Oui c'est possible. Voir avec le contrat signé